



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
5 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 5 mai 2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Paul Grondin. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Paul Grondin fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2025
- 4 - CORRRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 7 - GREFFE

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2025-13000-05 « Règlement amendant le règlement #2024-13000-05 décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2025»

7.2 - Adoption du règlement # 2025-61000-01 « Règlement concernant la réglementation de l'implantation d'arbres et d'arbustes et de l'abattage d'arbres »

7.3 - Adoption du règlement # 2025-41000-01 « Règlement sur les compteurs d'eau »

2025-
05-9171



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Nomination : journalier d'entretien général - employé #311

8.2 - Embauche pour les activités estivales 2025

9 - FINANCES

9.1 - Comptes à payer pour le mois d'avril 2025

9.2 - Présentation et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

9.3 - Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier 2025 - Raymond Chabot Grant Thornton

9.4 - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-ES 2021-2023

9.5 - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE 2024

9.6 - TECQ - adoption de la première programmation 2024-2028

9.7 - Solde résiduaire - réalisation complète de l'objet à coût moindre

9.8 - Séance publique - comité des comptes publics

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

10.1 - Bilan mensuel - Mars et Avril 2025

10.2 - Aide financière à la formation des pompiers

10.3 - St-Pierre-de-Broughton - Salaire des pompiers de janvier à février 2025

11 - TRAVAUX PUBLICS

11.1 - St-Pierre-de-Broughton - Entente intermunicipale relative au balayage des rues 2025-2028

12 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

12.1 - Événement Lutte Leucan

12.2 - Permis de réunion - Mardi de la culture

12.3 - Permis réunion estival - Centre des loisirs

12.4 - Permis de réunion - Parc Oasis

12.5 - Autorisation de passage - Tour Paramédic Québec

13 - DIVERS

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - PROCHAINE SÉANCE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Régnald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2025

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

2025-
05-9172



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

4 - CORRESPONDANCE

Aucune nouvelle correspondance n'est apportée à l'attention conseil.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Jean-Paul Grondin nous parle des réunions avec les entreprises d'East Broughton et des problèmes d'animaux errants.

Darrell Paré nous parle du Gala de Lutte Leucan qui aura lieu le 7 juin 2025.

Julie Leblond nous parle du bilan incendie du mois d'avril 2025.

André Roy nous parle des réunions avec les entreprises d'East Broughton et la rencontre du comité consultatif d'urbanisme.

Rénald Drouin nous parle du dégât d'eau qui a eu lieu à la bibliothèque, maintenant réglé.

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

7 - GREFFE

2025-
05-9173

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2025-13000-05 « Règlement amendant le règlement #2024-13000-05 décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2025 »

Darrell Paré donne avis de motion que règlement no 2025-13000-05 ayant pour objet « Règlement amendant le règlement #2024-13000-05 décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2025 » sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est également déposé.

2025-
05-9174

7.2 - Adoption du règlement # 2025-61000-01 « Règlement concernant la réglementation de l'implantation d'arbres et d'arbustes et de l'abattage d'arbres »

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier son règlement sur la plantation d'arbres d'arbuste et sur l'abattage d'arbres;

ATTENDU QUE les articles 7.3, 7.31 et 7.3.2 intitulés ARBRES ET ARBUSTES, ARBRES PROHIBÉS ET ABATTAGE D'ARBRES doivent être retirés du règlement de zonage 97-027 ;

ATTENDU QUE la présence d'arbres en milieu urbain contribue au verdissement du territoire ;

ATTENDU QUE la présence d'arbres contribue à diminuer les effets de îlots de chaleur en milieu urbain ;

ATTENDU QU' un avis de motion, sur le projet du règlement 2025-61000-01 concernant la réglementation de l'implantation d'arbres et d'arbustes et de l'abattage d'arbres a été donné le 3 février 2025 par Julie Leblond ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9175

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QU' un projet du règlement 2025-61000-01 concernant la réglementation de l'implantation d'arbres et d'arbustes et de l'abattage d'arbres a été déposé le 3 février 2025 par Julie Leblond ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 2025-61000-01 concernant la réglementation de l'implantation d'arbres et d'arbustes et de l'abattage d'arbres, soit adopté.

7.3 - Adoption du règlement # 2025-41000-01 « Règlement sur les compteurs d'eau »

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, incluant les bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre en place un système de collecte à distance des données reliées à la consommation d'eau ;

ATTENDU QUE l'économie d'eau potable représente un enjeu environnemental de développement durable auquel souscrit la Municipalité ;

ATTENDU l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU les articles 244.1 et 244.31 de la Loi sur fiscalité municipale ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Darrell Paré pour un Règlement sur la gestion contractuelle à la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 2025-41000-01 sur les compteurs d'eau.

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Nomination : journalier d'entretien général - employé #311

ATTENDU QUE l'employé #311 travaille pour la municipalité depuis 2023 comme étudiant ;

ATTENDU QUE cet employé a su démontrer une grande disponibilité à la municipalité pour aider dans les surcharges de travail au cours de l'année ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité nomme l'employé #311 au poste de journalier d'entretien général à titre de salarié à temps partiel occasionnel au Travaux publics.

2025-
05-9176



2025-
05-9177

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8.2 - Embauche pour les activités estivales 2025

ATTENDU QUE la Municipalité met à la disposition des citoyens diverses activités pour la saison estivale, notamment pour les jeunes ;

ATTENDU QUE le bon fonctionnement de ces activités nécessite l'embauche de personnel à différents postes ;

ATTENDU QUE M. Alexandre Gagné a occupé le poste d'entretien du terrain de baseball l'an dernier et a confirmé son retour pour l'été 2025, au tarif de 25 \$ par partie ;

ATTENDU QUE Mme Macha Roy a manifesté son intérêt pour le poste d'aide-entraîneure, au taux horaire de 16,50 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité embauche M. Alexandre Gagné à titre de responsable de l'entretien du terrain de baseball pour l'été 2025 comme contractuel ;

QUE Mme Macha Roy soit également embauchée à titre d'aide-entraîneure pour l'été 2025.

9 - FINANCES

9.1 - Comptes à payer pour le mois d'avril 2025

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'avril 2025 ont été préparées ;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER un montant de 270 923,67 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois d'avril 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit.

QU'un montant de 98 217,87 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires d'avril 2025.

ADOPTÉE

2025-
05-9179

9.2 - Présentation et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la présentation du rapport comptable, par Madame Sandra



N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9180

2025-
05-9181

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a été présentée à une séance de travail aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le 25 avril 2025, un avis public a été donné et affiché aux endroits requis ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Réналd Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accuse réception des états financiers et de la lettre les accompagnant telle que déposée.

QUE les documents seront disponibles sur demande.

9.3 - Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier 2025 - Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE la direction générale doit, en vertu de la Loi, déposer au Conseil municipal un rapport annuel de vérification d'un auditeur externe ;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, agit déjà à titre de vérificateur externe et d'auditeur pour la municipalité d'East Broughton ;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité retienne la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2025 ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413 ;

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer les documents afférents à ce dossier.

9.4 - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-ES 2021-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 00031507-1 - 31122 (12) - 2021-04-28-37 et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9182

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité d'East Broughton approuve les dépenses d'un montant de 26 876 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9.5 - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) KRH88924 - 31122 (12) - 20240426-017 et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9183

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité d'East Broughton approuve les dépenses d'un montant de 80 083 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9.6 - TECQ - adoption de la première programmation 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



2025-
05-9184

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

9.7 - Solde résiduaire - réalisation complète de l'objet à coût moindre

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a entièrement réalisé l'objet de plusieurs règlements à un coût moindre que celui prévu initialement; ATTENDU QUE les coûts réels des travaux en lien avec ces règlements d'emprunt s'élèvent à 16 471 147 \$

ATTENDU QUE le financement permanent de ces sommes a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe des soldes résiduaire totalisant un montant de 4 391 053 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt pour réduire le montant de la dépense de l'emprunt.

POUR CES MOTIFS il est proposé par Régnald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt des règlements suivants soit réduit comme suit :

Numéro de règlement	Dépense révisée	Emprunt révisé	Montant de la dépense réelle	Montant financé	Soldes résiduaire à annuler
2004-083	5 363 885 \$	5 363 885 \$	4 139 500 \$	4 139 500 \$	1 224 385 \$
2013-154	1 455 000 \$	1 455 000 \$	1 203 000 \$	1 203 000 \$	252 000 \$
2013-155	4 767 062 \$	4 767 062 \$	3 315 000 \$	3 315 000 \$	1 452 062 \$
2014-165	417 502 \$	417 502 \$	246 000 \$	246 000 \$	171 502 \$
2015-174	1 040 500 \$	1 040 500 \$	863 000 \$	863 000 \$	73 150 \$
2016-183	1 286 000 \$	1 286 000 \$	1 173 100 \$	1 173 100 \$	112 900 \$
2016-185	568 000 \$	568 000 \$	366 000 \$	366 000 \$	202 000 \$
2016-192	1 823 167 \$	630 011 \$	630 000 \$	630 000 \$	11 \$
2017-203	2 121 000 \$	2 121 000 \$	1 650 900 \$	1 650 900 \$	470 100 \$
2022-231	5 273 700 \$	5 273 700 \$	4 841 000 \$	4 841 000 \$	432 700 \$
2024-260	2 434 943 \$	2 434 943 \$	2 434 700 \$	2 434 700 \$	243 \$
TOTAL		20 862 200 \$		16 471 147 \$	4 391 053 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales.

9.8 - Séance publique - comité des comptes publics

Les audiences du comité des comptes publics, ouvertes au public, se tiendra selon l'horaire suivante :

Date	Heure	Services
Mardi 20 mai	9h à 12h	Administration
	13h à 16h	Sécurité publique
Mercredi 21 mai	9h à 12h	Travaux publics



N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9185

2025-
05-9186

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

	13h à 16h	Hygiène du milieu
Jeudi 22 mai	9h à 12h	Urbanisme
	13h à 16h	Loisirs et Culture

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

10.1 - Bilan mensuel - Mars et Avril 2025

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois de mars et avril 2025.

10.2 - Aide financière à la formation des pompiers

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS Il est proposé Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.



2025-
05-9187

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal *de la Municipalité d'East Broughtton*

10.3 - St-Pierre-de-Broughtton - Salaire des pompiers de janvier à février 2025

ATTENDU QUE la municipalité de St-Pierre-de-Broughtton désire joindre le regroupement du service incendie de East Broughtton et Sacré-Coeur-de-Jésus;

ATTENDU QU'une entente visant à desservir St-Pierre-de-Broughtton et intégrer leurs pompiers au sein de la brigade du service incendie East Broughtton et Sacré-Coeur-de-Jésus ;

ATTENDU QUE le salaire de janvier et février 2025 n'étaient pas couvert par ladite entente ;

ATTENDU QU'accepter d'assumer le salaire des pompiers de St-Pierre-de-Broughtton pour la période mentionnée ne ferait que faciliter l'administration de St-Pierre-de-Broughtton et n'engendre pas de surcharge pour East Broughtton et Sacré-Coeur-de-Jésus ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité d'East Broughtton accepte d'assumer le salaire des pompiers de St-Pierre-de-Broughtton pour la période de janvier à février 2025.

11 - TRAVAUX PUBLICS

2025-
05-9188

11.1 - St-Pierre-de-Broughtton - Entente intermunicipale relative au balayage des rues 2025-2028

ATTENDU QUE la municipalité de St-Pierre-de-Broughtton demande chaque année à la municipalité d'East Broughtton de réaliser le balayage des rues ;

ATTENDU QU'il est de mise d'établir une entente intermunicipale pour des services rendus à d'autres municipalités dans le but d'établir les coûts facturés et les éléments entendus concernant ledit service ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendus sur les conditions à l'entente ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité d'East Broughtton autorise le maire suppléant, Jean-Paul Grondin, et le directeur général par intérim, Raphaël Rioux, à signer l'entente intermunicipale relative au balayage des rues 2025-2028.

12 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

2025-
05-9189

12.1 - Événement Lutte Leucan

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une correspondance en date du 30 mai 2024 provenant de Chantal Vachon et Noémie Lessard, organisateur d'un événement lutte dont les profits seront généreusement remis à Leucan ;

ATTENDU QUE cette correspondance demande à la Municipalité de prêter gratuitement les espaces de l'aréna pour tenir l'édition 2025 de l'événement de Lutte Leucan ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9190

2025-
05-9191

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE l'événement est à but caritatif ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Régnald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte de prêter l'aréna gratuitement pour la tenue de l'événement de Lutte Leucan, mais que les frais de ménage et de surveillance seront maintenus.

12.2 - Permis de réunion - Mardi de la culture

ATTENDU QUE la directrice des loisirs organise les Mardis de la culture, une série de cinq spectacles présentés entre juillet et août, mettant en vedette des artistes de la région ;

ATTENDU QUE les représentations auront lieu les 8-9 juillet, 15-16 juillet, 5-6 août, 12-13 août et 19-20 août 2025, au Parc Broughtonnais, situé au 292, 12e Rue Est, East Broughton (QC) G0N 1H0, et qu'en cas de pluie, la soirée est reportée au lendemain ;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs souhaite obtenir l'autorisation de vendre des consommations alcoolisées lors de ces événements, ce qui nécessite l'obtention d'un permis de réunion conformément à la réglementation en vigueur ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Mme Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à effectuer la demande d'un permis de réunion pour les soirées des Mardis de la culture.

12.3 - Permis réunion estival - Centre des loisirs

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la directrice des loisirs visant à procéder à l'obtention de permis de boissons pour les événements estivaux ;

ATTENDU QUE pour que la vente de consommations alcoolisées soit légale, l'obtention d'un permis de réunion est requise en vertu de la loi ;

ATTENDU QUE les événements prévus à l'extérieur, sur le terrain voisin du Centre des loisirs (Aréna), situé au 300, rue Pelletier, East Broughton :

- Show de bleu – 1er août
- Grande démolition – 2 août

ATTENDU QUE les événements sont prévus à l'intérieur et sur le terrain voisin du Centre des loisirs :

- Feu de la Saint-Jean et La Petite Cochonnerie – 23 juin

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Mme Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à effectuer la demande de permis de réunion pour le Centre des loisirs ainsi que pour le



Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

terrain adjacent appartenant à la municipalité, pour les soirées nécessaires durant cette période.

N° de résolution
ou annotation

2025-
05-9192

12.4 - Permis de réunion - Parc Oasis

ATTENDU QUE la Ligue de balle donnée loue le terrain de baseball au parc Oasis durant la saison estivale, et qu'un bar y est installé lors des parties afin de vendre des consommations alcoolisées ;

ATTENDU QUE pour vendre des consommations alcoolisées, l'obtention d'un permis de réunion est essentielle. La Ligue de balle donnée se tiendra tous les jeudis, du 22 mai au 18 septembre 2025, au parc Oasis situé au 681, 10e Avenue Sud, East Broughton (QC) G0N 1H0.

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Mme Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à effectuer la demande de permis de réunion pour les soirées nécessaires durant cette période au parc Oasis.

2025-
05-9193

12.5 - Autorisation de passage - Tour Paramédic Québec

ATTENDU la demande des organisateurs en appui à cette activité ;

POUR CE MOTIF il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la circulation des cyclistes et véhicules de sécurité sur les routes du territoire de la Municipalité d'East Broughton, considérant que la circulation est encadrée par les bénévoles et la Sûreté du Québec.

13 - DIVERS

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers

15 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 2 juin 2025.

2025-
05-9194

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21 h 10.

ADOPTÉE


Jean-Paul Grondin
Maire suppléant

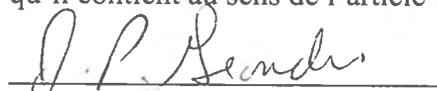

Raphaël Rioux, DMA
Dir. et greffier-trésorier par intérim



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-Paul Grondin
Maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

